

exprimer aucune opinion sur le sujet ; mais je me contenterai de dire que, dans l'intérêt de ces deux messieurs, si ce rapport est sérieux, les faits qui l'étaient devraient être exposés, et, s'il est dénué de fondement, il devrait être contredit immédiatement.

Je ne m'étendrai pas longuement sur ce mode d'opérer au moyen de lettres anonymes ; mais je me contenterai d'offrir un conseil : s'il arrivait encore que quelqu'un, sous l'empire de son patriotisme, crût nécessaire d'adresser des correspondances anonymes à Son Excellence, ces correspondances devraient, dans un esprit de décence, et pour éviter de nouveaux scandales, être clavigraphiées, et le clavigraphie devrait être ensuite détruit de manière à ce qu'il ne fût plus possible d'en découvrir les traces. Si nous devons ajouter la moindre foi à ce qui a été dit par les journaux, quelle opinion ont dû avoir ces honorables messieurs, l'un de l'autre, pendant qu'ils siégeaient, chaque jour, en conseil, et s'occupaient de mesures ayant pour objet le bien-être du Canada ! Mais je dirai simplement ceci en terminant, avant que ces messieurs se lèvent, comme je crois qu'ils vont le faire, pour donner une explication quelconque à la Chambre sur leur conduite extraordinaire : c'est que je suis prêt quant à moi—et j'espère que mes amis le sont également—à accorder toute ma sympathie au premier ministre actuel, sir Mackenzie Bowell, qui, quelles que soient ses fautes, paraît, d'après ce que nous pouvons voir, avoir agi avec droiture dans des circonstances très difficiles.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 3 h. 50 m. p.m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, le 8 janvier 1896.

L'ORATEUR ouvre la séance à 3 h. p.m.

PRIÈRE.

### NOUVEAU DÉPUTÉ.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le greffier de la Chambre des Communes a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection du député suivant :

NAPOLÉON CHARBONNEAU, pour le district électoral de Jacques Cartier.

### DÉPUTÉ PRÉSENTÉ.

NAPOLÉON CHARBONNEAU, écrivain, député du district électoral de Jacques-Cartier, est présenté par M. Laurier et M. Tarte.

### PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 4) concernant la responsabilité de Sa Majesté et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans l'exécution de travaux publics.—(M. McLennan.)

Bill (n° 5) modifiant l'Acte des produits de la laiterie.—(M. McLennan.)

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

Bill (n° 6) concernant la vente des billets de retour sur chemins de fer.—(M. McLennan.)

Bill (n° 7) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.—(M. Mulock.)

Bill (n° 8) concernant l'intérêt.—(M. Mulock.)

### DÉMISSION DE MINISTRES.

Sir ADOLPHE CARON : M. l'Orateur, avant que l'ordre du jour soit appelé, je comprends que la Chambre s'attend à recevoir quelques renseignements, vu la déclaration que je lui ai faite, hier. J'ai eu alors l'honneur de demander à la Chambre de consentir à un ajournement de dix jours. Cette demande a été refusée. Il m'a fallu donner un avis de motion, et cette motion sera soumise seulement demain à la Chambre. Je ne suis pas en mesure, aujourd'hui, d'ajouter rien de plus à ma déclaration d'hier, si ce n'est que le premier ministre est maintenant en conférence avec Son Excellence, le gouverneur général, et, naturellement, je ne puis qu'annoncer ce fait. Je demanderai de nouveau à la Chambre si elle est disposée à adopter la motion que j'ai faite, hier ; mais si elle ne l'est pas, l'examen de cette motion aura lieu naturellement, demain, conformément à l'ordre du jour. Je propose, M. l'Orateur, que la Chambre lève sa séance.

M. LAURIER : M. l'Orateur, je suis sûr que mon honorable ami (sir Adolphe Caron) n'a pas oublié sa déclaration d'hier, que, à la prochaine séance (c'est ainsi qu'il s'est exprimé), il espérait être en état d'annoncer à la Chambre la ligne de conduite que le gouvernement avait l'intention de suivre dans les circonstances actuelles.

Sir ADOLPHE CARON : Mon attente a été trompée.

M. LAURIER : Oui, et probablement sous plus d'un rapport. Dans ces circonstances, l'honorable ministre ne devra pas s'étonner si je m'oppose de nouveau à un ajournement de dix jours. L'honorable ministre doit comprendre qu'il est des plus raisonnables de ne pas nous séparer, du moins, pendant une aussi longue période, avant que l'on nous ait fait connaître les intentions du gouvernement au sujet de la présente situation. L'honorable ministre nous dit aujourd'hui que le premier ministre est en conférence avec Son Excellence. S'il en est ainsi, nous ne pouvons certainement pas insister pour de plus amples renseignements ; mais nous pourrions nous attendre à ces renseignements, demain.

M. MILLS (Bothwell) : M. l'Orateur, avant que la motion soit adoptée, il est important que la Chambre se rende compte de la position très extraordinaire dans laquelle elle se trouve présentement. Cette position, M. l'Orateur, est tout à fait nouvelle. Les honorables messieurs qui font partie du gouvernement, comme ceux qui n'en font pas partie, trouveraient difficilement un précédent semblable à ce qui arrive aujourd'hui. Nous avons été convoqués, M. l'Orateur, pour l'expédition des affaires publiques ; mais après nous être réunis, nous constatons que l'on s'est trompé, puisqu'on nous a ap-